

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# PLAN ÉNERGIES RENOUVELABLES : D'ICI 2050, LE DÉPARTEMENT VISE LA PRODUCTION DE 500GWH EN ÉNERGIE SOLAIRE

**Sur l'ensemble de son territoire, le Département du Rhône a initié une stratégie globale de transition énergétique. Ce vaste plan encouragera l'installation et la production d'énergies renouvelables, tout en agissant sur la réduction des consommations.**

**Pour déployer sa stratégie, la collectivité s'appuie sur 6 objectifs ambitieux parmi lesquels le développement du photovoltaïque. Dès 2027, l'objectif est de multiplier sa production par 7.**

**En 2021, le Département du Rhône a signé avec l'État un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), partagé avec les EPCI du territoire. Ce CRTE va permettre d'accompagner les territoires dans leurs projets, dans un souci de cohérence et d'équité.**

Dans le cadre de ce CRTE, le Département du Rhône a déployé une stratégie de transition énergétique, avec **un axe fort sur les énergies renouvelables**. Plusieurs études de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ont montré la pertinence d'orienter le déploiement des énergies renouvelables autour de la production d'énergie photovoltaïque.

**Dans le Rhône, la production d'énergie solaire couvre 0,3% des besoins totaux des foyers et entreprises. Pour agir promptement, le Département a recensé son foncier disponible pour accueillir du photovoltaïque. Une trentaine de bâtiments (collèges, centres techniques, etc.) et une trentaine de sites « délaissés de voirie » ont été identifiés pour **un potentiel de production allant jusqu'à 60 GWh**. C'est le double de l'énergie solaire produite actuellement dans le département du Rhône (34 GWh). Grâce à cette stratégie, la collectivité va devenir un producteur d'énergie à part entière et couvrir la totalité de la consommation de ses bâtiments (16 GWh) dès 2027.**

Pour échelonner et évaluer sa stratégie, le Département a initié un calendrier d'objectifs :

- **D'ici 2027** : 60 GWh produits sur du foncier départemental et 80 GWh accompagnés sur le territoire, en partenariat avec les communes et EPCI
- **D'ici 2030** : 80 GWh produits sur du foncier départemental et 170 GWh accompagnés sur le territoire, en partenariat avec les communes et EPCI
- **12,5 GWh par an supplémentaire** grâce à l'accompagnement des communes et EPCI du territoire

**D'ici 2050, le Département souhaite atteindre la production de 500 GWh pour couvrir 36% de la consommation totale des ménages grâce à une énergie solaire locale.**



**En relocalisant l'énergie, le Département du Rhône permet aux Communes et EPCI de son territoire de retrouver de plus fortes capacités d'investissement pour, ainsi, recréer de la richesse.**

Au-delà des partenaires institutionnels, le Département souhaite s'appuyer sur **un partenariat public/privé** pour développer sa stratégie. **Cette entreprise sera choisie dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) avec la création d'une société de projet (SAS)**. Que cela soit auprès des institutionnels ou des privés, **le Département proposera un service de conseils juridiques**, techniques et financiers pour accompagner ses partenaires.

La massification de la production d'énergie solaire locale s'inscrit dans une stratégie plus globale de transition énergétique. À travers ce vaste plan, **le Département du Rhône s'est fixé six objectifs** :

- **accompagner les ménages**, notamment les plus précaires, vers la rénovation de leur logement,
- **augmenter la production de biogaz** en accompagnant le développement de la méthanisation. L'objectif est d'arriver à une autonomie totale en biogaz d'ici 2050,
- **développer une stratégie bois-énergie locale** en lien avec la gestion du patrimoine forestier départemental (1800 hectares),
- **favoriser le développement de la filière bio-hydrogène** pour préparer les usages et les mobilités propres de demain,
- **accompagner les entreprises** dans la valorisation des Énergies fatales des industrielles,
- **massifier la production d'électricité renouvelable photovoltaïque** d'initiative publique dans le cadre d'un partenariat fort avec les collectivités et les entreprises du territoire.

Par cette stratégie, la collectivité réaffirme son engagement en faveur du développement durable et conforte son partenariat avec les Communes et EPCI, notamment à travers le **PACTE Rhône**. Le Département poursuit ainsi l'aménagement de son territoire autour de la transition énergétique. **En 2023, le Programme global des investissements prévoit d'ores et déjà une enveloppe de 1 million d'euros pour les projets innovants "environnement et développement durable".**

#### DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Direction de la Communication · Relations presse

Tél: 04 72 61 78 39

[philippe.hugot@rhone.fr](mailto:philippe.hugot@rhone.fr) et [lea.cordonier@rhone.fr](mailto:lea.cordonier@rhone.fr)